N° 885. — CINQ CENTIMES — Samedi 14 Décembre 1889

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

JOURNAL RÉPUBLICAIN QUOTIDIEN

RÉDACTION ET ADMINISTRATION : ROUBAIX, rue de Vieil-Abreuvoir n° 20 — TOURCOING, rue Notre-Dame n° 1

PRIX DES ABONNEMENTS : ROUBAIX-TOURCOING : mois, 4 fr. 50. — Un an. NORD et départements limitrophes : 3 mois, 6 fr. — Un an, 24 fr.

L'abonnement continue sauf avis contraire.

PRIX DES ANNONCES : ANNONCES ... 0 fr. 25 la ligne — RÉCLAMES ... 0 fr. 50 — FAITS DIVERS ... 0 fr. 75 — LOCALES ... 1 fr.

Les annonces reçues à ROUBAIX-TOURCOING aux bureaux du journal ; à LILLE, chez Lorgnier, 9, rue Jean-Bart ; à PARIS, à l'Agence Havas, 8, place de la Bourse, 8 ; à BRUXELLES, aux bureaux de la Régie de la HOLLANDE, à la Société anonyme de publicité générale 104 boulevard Anspach et 2, rue des Tanneries.

TÉLÉPHONE

A partir du 25 Décembre prochain, l'Avenir de Roubaix-Tourcoing sera imprimé en caractères neufs.

Bourse du Boulevard

3 0/0 Français..	86	35	Ext. d'Esp 4 0/0	72	95
4 1/2 0/0 Rus.			Ville de Paris.....	26	50
Égypte 6 0/0...	471	25	Panama.....	63	12
5 0/0 Italien....	95	97	Rasse.....	...	...
5 0/0 Turc.....	17	97	Banque Ottom.	...	...
Chemins Turcs.	...	...	Suez.....	...	...
4 0/0 Hongr. or	...	...	Tharsis.....	...	...
Chemin Ottom.	16	50	Tendance ferme.		

Le Commerce franco-italien

On s'occupe beaucoup, en ce moment en Italie, de la question de rétablir les relations commerciales avec la France.

La situation économique et commerciale de la Péninsule est devenue tellement grave, la misère est si menaçante, que l'on comprend qu'il serait inutile et même dangereux de rester plus longtemps dans un *statu quo* qui a déjà causé tant de déceptions et de désastres.

Il signor Crispi qui, pour faire plaisir à son ami Bismarck a cru habile de rompre les traditions économiques, financières qui unissaient l'Italie à la France, se voyant acculé dans une sorte d'impasse, essaye aujourd'hui de revenir vers le passé.

Les cris de douleur et surtout les menaces de la classe ouvrière, ont jeté le trouble dans son âme ; il a pris peur, ce pâlot valet du chancelier de fer qui s'était imaginé que l'alliance avec l'Allemagne serait pour son pays la poule aux œufs d'or et qui s'aperçoit peut-être aujourd'hui, sans oser en faire l'aveu, qu'elle lui est néfaste.

Il veut revenir vers le passé, ou plutôt il y est contraint par la force des choses et par la volonté de la nation, lasse de souffrir et de voir les désastres s'accumuler sur son territoire.

Voilà pourquoi on parle aujourd'hui à Rome d'abolir les tarifs différentiels. On n'est donc pas le désir de se rapprocher de la France qui a inspiré ce projet au gouvernement du roi Humbert c'est uniquement l'intérêt de l'Italie.

Il suffit, d'ailleurs, pour se convaincre que c'est l'Italie et non la France qui a intérêt au rétablissement des relations commerciales entre les deux pays, de lire le rapport de M. Seismit-Doda.

Des tableaux que le ministre des finances italien a mis sous les yeux du Parlement, il ressort qu'avant la rupture la France recevait 40 0/0 des exportations italiennes, tandis qu'elle importa t'en Italie 21 pour 100 des marchandises que cette nation tire de l'étranger.

Pendant l'année 1888, qui a suivi la rupture, les importations italiennes en France sont tombées de 40 à 20 pour 100, c'est-à-dire qu'elles ont diminué de moitié, tandis que les importations françaises en Italie ne sont tombées que de 21 à 13 pour 100. Autrement dit, l'exportation française en Italie est tombée de 181 à 119 millions et les exportations de l'Italie en France sont tombées de 335 millions à 182 millions. Il y a donc une diminution de 62 millions pour ces exportations françaises et de 153 millions pour les exportations italiennes.

M. Seismit-Doda constate que l'abrogation des tarifs différentiels est une mesure destinée à servir les intérêts du commerce français : « D'après cette expérience des surtaxes de guerre, ajoute-t-il les résultats acquis et les résultats qu'on peut prévoir font conclure à en proposer l'abrogation dans notre intérêt, sans nous inquiéter du préjudice. Même unilatérale, une décision de cette nature répond aux intérêts généraux du pays bien plus que la persistance en un système qui pourrait être cause des plus graves dommages, s'il tendait à se perpétuer. »

Voilà qui est clair.

Il est manifeste que les raisons qui font aujourd'hui aboir ces tarifs sont les mêmes qui, autrefois, en firent naître, et qui les avaient fait établir.

En résumé, le ministre italien reconnaît formellement : 1° Que l'établissement des tarifs différentiels a été « une grande erreur économique qui a causé un mal immédiat au Trésor italien » ; 2° que la dénonciation des traités de commerce « a beaucoup plus nui à l'Italie qu'à la France. »

Nous savons depuis longtemps que cette dénonciation devait être plus nuisible à nos voisins d'au-delà des Alpes qu'à nous-mêmes.

Ce que nous savons aussi, c'est que ce retour aux anciens tarifs ne doit pas être considéré par nous comme une concession, ni comme la preuve d'un revirement de la politique italienne, dans le sens français. Ne cous exagérons, donc ni l'importance ni la signification de cette mesure législative, qui est imposée par la nécessité.

Cependant nous pouvons la considérer et c'est l'opinion du *Siècle*, comme la préface d'une modification dans le sens libéral du tarif général.

Acceptons donc l'abolition des tarifs différentiels comme une marque de bonne volonté du gouvernement italien et comme un gage que les rapports commerciaux entre les deux pays s'amélioreront dans un avenir rapproché et faciliteront l'amélioration des rapports politiques.

NOS DÉPÊCHES

Service spécial de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing

CONSEIL DES MINISTRES

Le ravitaillement de Paris. — L'éclairage électrique Hennebont

Paris, 12 décembre. — Les ministres se sont réunis ce matin à l'Elysée, sous la présidence de M. Carnot.

M. de Freycinet a soumis à la signature de M. Carnot un décret ayant pour objet d'adjoindre trois membres du Conseil municipal de Paris à la commission chargée du ravitaillement du camp retranché.

M. Barbey a fait approuver par ses collègues un projet de loi attribuant aux officiers généraux de l'armée navale et des troupes de marine classés dans la 2e section (réserve), une somme égale au traitement de la 1re section, laquelle ils auraient droit s'ils étaient retraités.

M. Fay doit présider dimanche prochain à Hennebont la cérémonie d'inauguration de l'éclairage électrique dans cette ville. Le ministre sera accompagné de son chef de cabinet, du chef adjoint, de M. du Cornette, directeur des beaux-arts. Il quittera samedi matin Vannes, où il passera la nuit. Dimanche matin, le ministre et les personnes qui l'accompagnent se rendront à Hennebont.

M. Fay doit rentrer le soir même à Vannes, où il restera jusqu'à lundi matin.

Le ministre, entre-temps, pendant la journée de dimanche le dépôt d'étalons d'Hennebont.

Chambre des Députés

(Notre correspondant spécial vient de nous télégraphier à la suite du 12 décembre).

AVANT LA SÉANCE

La Commission militaire

On vient de nommer la Commission de 33 membres chargée d'examiner les questions intéressant l'armée.

Ont été élus, dits conservateurs : MM. le baron Reille, Amagat, Vilfeu, le Prévost de Launay, de Lanjuinais, général de Francheville, de Piasanel, prince d'Arenberg, amiral Dompierre, d'Hornoy, Bésanat ; cinq radicaux : MM. Lockroy, Bizarelli, Camille Dreyfus, Dupuy, Guyot-Dessaigne, enfin 13 républicains plus modérés : MM. Mézières, de Mahy, Georges Berger, Waddington, Cavaignac, Legludic, Burignier, Cuna, Ribot, Jumel, Goklerou, Lombard, Dujardin-Beaumetz, Barbey, de Foulloy, Fresnis Charmes, Lovet, Poison, Brisson.

Cette commission aura à examiner :

1° Le projet de loi adopté par le Sénat, tendant à réduire à 2 x mois la durée du temps de service imposé aux militaires admis à l'Ecole polytechnique et à proroger jusqu'à 21 ans la limite d'admission à cette Ecole ; 2° le projet de loi adopté par le Sénat, tendant à modifier le paragraphe 1er de l'article 1er de la loi du 25 juillet 1887 portant création de nouveaux régiments d'infanterie ; 3° le projet de loi adopté par le Sénat, portant modification à l'article 51 de la loi du 7 avril 1881, réglant la composition de la commission mixte des travaux publics.

Les deux tiers des membres sont hostiles au projet de M. de Mahy, tendant à la création d'un grand état-major et d'états-majors d'armée.

MM. Mézières et de Mahy seront les candidats à la présidence de la Commission.

Le groupe agricole

Le groupe agricole, présidé par M. Méline, s'est divisé en trois sous-commissions : la première s'occupera des tarifs douaniers ; la seconde de la réforme des impôts et la troisième des projets divers.

Le groupe va demander à la Chambre la nomination d'une commission de trente trois membres, dite commission des douanes.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à deux heures sous la présidence de M. Floquet, président.

La Chambre adopte le procès-verbal de la précédente séance et procède au tirage au sort des bureaux.

Le gouvernement dépose un projet de loi portant ouverture d'un crédit supplémentaire de trente trois mille francs au chapitre du traitement des cadres.

M. Cornudet dépose un amendement au projet de crédit de 1.600.000 fr. pour les dépenses secrètes, tendant à ne rétablir que 800.000 fr., par ce qu'à la fin de chaque exercice, le ministère de l'intérieur devra rendre compte au conseil des ministres un compte détaillé des dépenses de la sûreté générale ; la délibération du conseil portant sur ce compte-rendu, sera transmise à la Chambre et au Sénat.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération du projet complémentaire de M. de Mahy, ayant pour but la création pour manœuvre d'un grand état-major de l'armée.

Sur la demande de M. de Mahy, ministre de la guerre, elle est renvoyée à la commission de l'armée nommée aujourd'hui.

L'élection de Limoges

L'ordre du jour appelle la discussion des conclusions de rapport, du tribunal sur l'élection de M. Léveillé, dans la 1re circonscription de Limoges.

Le rapport conclut à l'invalidation.

M. Léveillé. — Je suis arrivé sans relations et sans ressources à Limoges ; j'ai cependant soutenu avec succès la lutte contre un candidat qui disposait de grandes influences et d'une fortune considérable.

J'ai posé ma candidature avec son caractère nettement républicain, révisionniste et socialiste. (Protestations à droite.)

Ou m'accuse que les mesures bienveillantes accordées à la date du 2 septembre, nommé des citoyens possibles ; la vérité est que je pouvais refusé de prendre des mesures d'ordre nécessaires ; quelques individus ont voulu les grandes du cirque où mon éminent ami Laguerre tenait réunion privée. (Rumeur à gauche. Très bien sur les bancs boulangistes.)

M. Léon Bée. — J'ai bien le droit, en ma session d'appeler M. Laguerre mon ami (Ira ...) on a été obligé d'exposer ces perturbations mais je ne suis arrivé à Limoges que quinze jours après et on veut me rendre responsable de ces crises (Très bien, très bien sur les bancs boulangistes).

M. Léveillé. — Il n'est pas exact que j'aie employé des affiches blanches.

Quant au journal qui a annoncé la création de nouveaux impôts, il n'a jamais rien tenu de ces bruits de la politique ; il n'a jamais eu recours à des allégations mensongères, pas plus que ce point que sur les pertes nationales par l'expédition du Tonkin.

Je suis resté étranger aux calomnies qui ont pu être dirigées contre M. Le Page ; on a dit que M. Le Page était le candidat du pain cher, mais moi on m'a reproché de ne faire pas assez mal, alors que j'étais accusé à une fête de la rue ; on a dit que je n'avais pu faire un milieu et que je m'étais retiré sur le terrain chez lui pour vol de chaussures. (Rires).

M. Le Page a été inexpressif ; entraînés on m'a mis dans les mains un extrait de journal dont j'aurais pu faire une arme contre lui ; je n'ai pas voulu, étant partisan de la République ouverte, me souvenir des opinions que M. Le Page avait eu avant deux ans (jeunesse ?) (très bien ! très bien) et j'aurais évitant moins vous diffamer M. Le Page, que celui-ci s'est toujours montré parfaitement correct.

Si j'ai triomphé, c'est que les ouvriers de Limoges ont voulu avoir un député républicain qui, tout étant boulangiste, avait déclaré qu'il était l'adversaire de toute dictature. (Applaudissements sur les bancs boulangistes).

Mes électeurs ont en confiance dans mon énergie ; je m'ai nommé et je l'étais invalidé, ils me renommeraient, je ne m'opiniâtrerais à droite et sur les bancs boulangistes).

M. Cabot Dannerolles. — M. Léveillé n'a obtenu que 311 voix de plus que son concurrent M. Le Play.

Le conseil de M. Léveillé a fait distribuer une brochure dans laquelle on annonçait l'acquittement du général Boulanger, se rentrée prochaine à Paris et l'assassinat du Président de la République.

Des affiches blanches ont été placardées pour annoncer le candidature de M. Léveillé ; on a annoncé partout que les impôts avaient été augmentés ; on a soutenu que la France avait subi des pertes considérable au Tonkin et que ces pertes étaient constatés ; un numéro de l'*Officiel* du 20 février, en l'année 1889 n'était pas bienvéillant, il n'y a pas eu de 29. (Rires).

Toutes ces manœuvres ont pu déplacer un chiffre de voix assez considérable et dans des conditions, le bureau conclut à l'invalidation. (Très bien, très bien, à gauche.)

M. de Douville-Maillefeu. — Puisqu'il n'y a qu'à coté du langage et d'injures dans cette élection, il faut la valider ; on n'y constate ni pression cléricale, ni manœuvres cléricales ; je me prononce donc pour la validation. (Très bien, à droite.)

Les conclusions tendant à l'annulation des opérations électorales sont mises aux voix.

Le scrutin donne lieu à pointage.

Pendant le pointage de M. de Douville-Maillefeu a une violente altercation avec un de ses collègues ; le député de la 2e somme furieux, l'accuse à coups redoublés son pupitre, il crie : « Je dis ce que je veux, et je n'ai pas d'observation à recevoir de vous. »

Les députés voisins interviennent et cette personnalité du calmer le bouillant Caumon Picard.

Validation

Les conclusions sont repoussées par 320 voix contre 221.

M. Léveillé est admis.

L'ÉLECTION DE COCHINCHINE

L'ordre du jour appelle la discussion de l'élection de M. Tarnisien, qui conclut à pure et simple l'annulation de la décision de la commission du contrôle et à la validation de M. Le Myre de Vilers.

M. Tarnisien nombat les conclusions du bureau. Il n'a pas non plus violé la loi ou le droit, dit-il, et valider son concurrent serait un acte illégal. Les termes mêmes de la loi du juillet 1849 donnent à l'élection sera faite par le candidat ; or, la déclaration de M. Le Myre de Vilers a été faite par un télégraphe ; cette procédure est condamnée par la cour de cassation.

M. Tarnisien estime que M. Le Myre avant de poser sa candidature eut dû démissionner de ses fonctions de résidant général. L'orateur termine en reprochant à son concurrent d'être un ministériel officiel.

M. Prard rapporteur dit que la législation de la signature de M. Le Myre importe peu car sa signature est bien connue de l'administration. Quant aux conditions dans lesquelles la déclaration a été faite elles sont parfaitement régulières ; le temps manquait pour adresser une déclaration par voie postale. Enfin le rapporteur invite la Chambre à accepter les conclusions adoptées à l'unanimité par le bureau.

Après une courte réplique de M. Tarnisien, **M. Loydet** propose l'annulation des opérations électorales en Cochinchine parce que, dit-il, M. Tarnisien n'a pas obtenu la majorité et d'autre part il est illégal d'imposer les conditions dans lesquelles a été faite cette élection.

Nombreux pas qu'en Cochinchine 80 0/0 des électeurs sont fonctionnaires.

Le scrutin est ouvert sur l'annulation pure et simple proposée par M. Loydet.

L'amendement Loydet est rejeté par 413 voix contre 71.

Le scrutin est ouvert sur la première partie des conclusions du bureau tendant à annuler la décision de la commission du contrôle de Cochinchine, adopté par 447 voix contre 29.

L'autre partie des conclusions tendant à déclarer régulière l'élection de M. Le Myre de Villers est adoptée à mains levées. M. Le Myre est admis.

Les fonds secrets

Sur la demande de M. Jules Roche, la discussion du crédit pour les fonds secrets est fixée à samedi.

La loi sur la presse

M. Reinach propose de fixer à mardi la discussion du projet de loi sur la presse. (Protestations à l'extrême gauche. — Cris : « A un mois ».

M. de Douville-Maillefeu parle contre le loi qu'il détrut et refuse de se rendre aux observations de M. Floquet qui le rappelle à l'ordre.

M. de Douville préfère un rappel à l'ordre à une observation.

M. Reinach accepte le renvoi de sa proposition sur la presse à la suite de l'ordre du jour.

La séance est levée.

Séance samedi.

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

LE BIEN-ÊTRE DES SOLDATS

Paris, 12 décembre. — M. Merlmaix a prévenu le ministre de la guerre qu'il lui posserait une question au sujet de la situation matérielle faite aux soldats au point de vue de l'insuffisance du couchage et de l'alimentation. M. de Freycinet répondra samedi à cette question.

LE MONOPOLE DES ALLUMETTES

« Aussi que nous l'avions annoncé, dit la *France*, M. Rouvier a informé, ce matin, ses collègues de son intention de ne saisir la Chambre, avant les vacances du Jour de l'An, d'aucune demande de crédit au sujet des allumettes.

« Le ministère des finances ajoute qu'il avait pris ses mesures pour organiser quand même le monopole de la fabrication et de la vente par l'Etat.

« Il préférera sur la Caisse des dépôts et consignations les sommes nécessaires à cette organisation jusqu'après la vote par la Chambre de la loi qui lui sera soumise au cours de la session ordinaire de 1890.

« M. Rouvier mettra en outre en adjudication l'entreprise de la vente du stock qui sera livré à l'Etat par la Compagnie générale des allumettes.

« Cette adjudication aura lieu dans les derniers jours de décembre. »

NOUVELLES DIVERSES

MOUVEMENT PRÉFECTORAL

Paris, 12 décembre. — Le ministre de l'intérieur prépare un mouvement préfectoral important qui comprendra, notamment, un assez grand nombre de permutations entre préfets.

Ce mouvement ne sera publié que dans les premiers jours de janvier prochain.

UN ACCIDENT DE VOITURE du ministre des affaires étrangères

Paris, 12 décembre. — Comme M. Spuller sortait aujourd'hui du ministère de l'intérieur, le cheval de sa voiture s'est abattu. Le ministre a quitté sa voiture sans avoir été blessé.

L'ÉLECTION JOFFRIN

Protestations à Clignancourt

Paris, 12 décembre. — On annonce pour dimanche prochain un meeting de protestation des comités boulangistes, dans la salle du Lac Saint-Fargeau.

Dans le quartier de Clignancourt de nombreuses affiches protestant contre la validation de Joffrin, dans des termes des plus vifs, ont été placardées la nuit dernière.

Quelques unes de ces affiches se terminaient par les mots : « A mort Joffrin ! »

L'INFLUENZA

A PARIS

Paris, 12 décembre. — L'épidémie de l'influenza se fait sentir en ce moment un peu partout dans Paris, mais toujours d'une façon bénigne et inoffensive.

Une centaine de personnes ont été admises dans les hôpitaux de Paris depuis l'apparition de cette épidémie ; mais tous les malades, au bout de deux ou trois jours, en sortaient complètement rétablis.

L'influenza vient de se déclarer dans le personnel des grands magasins de *Paymation*.

A LYON

Lyon, 12 décembre. — Malgré son immunité tant vantée, Lyon n'a pas échappé à l'épidémie régnante.

De nombreux cas viennent de se manifester.

Les premiers symptômes éprouvés par les personnes atteintes sont ceux déjà décrits par les médecins suisses : inflammation des muqueuses qui affectent la gorge, enrouement, fièvre avec douleurs musculaires.

Paris, 12 décembre. — Il ressort de renseignements puisés à l'Académie de Paris que le type de l'influenza qui sévit en ce moment dans Paris qui atteint jusqu'ici une 7e épidémie de la grippe qui sévit actuellement à l'Ecole Saint-Cyr. Près de la moitié du personnel de l'Ecole Saint-Cyr, depuis une quinzaine de jours, par l'infirmerie. A l'école polytechnique, environ 170 élèves, c'est à dire un tiers de l'effectif ont été atteints successivement.

GRAVE INCENDIE A PARIS

Paris, 12 décembre. — Un incendie grave a éclaté hier soir rue Richer. M. Gélas la boutique d'un marchand de couleurs ; le feu a pris rapidement de grandes proportions et a consumé la maison en grande partie.

Une femme affolée s'est jetée du quatrième étage ; son état est désespéré.

AU TONKIN

Marseille, 12 septembre. — Le paquebot français *Oise*, courrier de Chine, est arrivé le soir dernier.

La situation au Tonkin est excellente, on ne signale aucune tentative de pillerie et le calme est absolu.

Le journal le *Courrier d'Haiphong* apporte par le paquebot donne les renseignements suivants sur l'établissement du pont par le conseil supérieur de l'Indo-Chine :

« Le conseil a tenu trois séances à Hanoï dans ce but : le général Richot, commandant de la division, a présenté des observations économiques demandées ; il y a conformité complète de vues entre le gouverneur général et le commandant de la division. Aucune atteinte n'a été portée aux nécessités de l'occupation du pays et du progrès de la pacification.

Quant aux troupes de l'Annam, les bataillons de chasseurs annamites et des bataillons d'infanterie de marine disparaissent. Il reste en Annam un seul bataillon d'infanterie de marine.

En ce qui concerne le Tonkin, on rapatrie un bataillon d'Afrique et tout en conservant d'autres troupes indigènes dont le rapatriement avait été décidé en principe, on compensera par des réductions opérées dans les régiments de tirailleurs destinés au Delta la dépense affectée aux premières troupes. Les armes du génie et des pontonniers du train sont réduites de moitié, la remonte disparaît, ainsi que l'escadron des spahis tonkinois.

Avec ces réductions, le budget ne dépassera pas cinq millions six cent cinquante mille piastres.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES

SUISSE

GRÈVE DE TYPOGRAPHES

Berne, 12 décembre. — Une grève partielle des typographes des diverses villes de la Suisse allemande vient d'éclater par

---

FEUILLETON DE *L'Avenir de Roubaix-Tourcoing* 44

La Petite Mionne

DEUXIÈME PARTIE

LES DESESPÉRÉS

V

LA JOURNÉE AUX SUICIDES

On entendait bien encore au loin, à droite, dans l'avenue de la Cascade, et plus près à gauche, sur la route d'Auteuil à Boulogne, le roulement de quelques voitures ; mais, partout dans le bois, les voix se taisaient.

Heureux de retrouver sa chère solitude, et ne craignant plus pour son nid, le merle chantait, saluant ainsi la dernière heure du jour.

Le soleil descendait sur l'horizon, étalant ses feux avant de se coucher derrière les sommets boisés de Sèvres et de Saint Cloud ; ses rayons se faufilaient à travers les feuillages, que secouaient molellement une brise légère, semant comme une poussière d'or sur la tête des grands arbres.

Soudain, un jeune homme, qui semblait être un promeneur attardé, mais peut-être aussi, se jeta hors de l'allée qu'il suivait et se mit à marcher rapidement en se glissant à travers le taillis.

Ce jeune homme paraît avoir vingt-cinq ou vingt ans. Sa mise était celle d'un ouvrier un jour de fête. Du reste, la peau de ses mains, rude et brune, indiquait qu'il appartenait à la classe des travailleurs. Il avait une belle figure très expressive, mais ses traits tourmentés et l'éclat des yeux en dénotaient l'hargne.

Au tout d'un instant, il sortit de l'ombre tout à coup et parut dans une large clairière.

Il s'arrêta et tendit l'oreille, en promenant son regard autour de lui.

Ne voyant rien et n'entendant rien, il se rassura.

Un sourire étrange crispa ses lèvres.

« Je serai bien ici, murmura-t-il.

Et il tira de dessous son paletot une corde dont l'une des extrémités avait un nœud coulant.

Un chêne séculaire étendait sur la clairière, horizontalement, à environ trois mètres du sol, une de ses basses branches.

Le jeune homme regarda la branche, sourit de nouveau et dit :

— Voilà qui fait mon affaire.

Bien qu'il n'eût pas prononcé ces mots comme s'il eût voulu se faire un ami, ils furent entendus par un homme qui était couché tout près, dans l'herbe, derrière un buisson de clématite et de chèvrefeuille.

Ce nouveau personnage, qui paraissait avoir soixante ans, tellement son visage avait été ravagé par des souffrances inconnues, tressaillit en entendant parler si près de lui et se souleva lentement.

Doucement, évitant de faire le moindre bruit, il écarta quelques rameaux feuillus et avança la tête pour regarder.

Il vit, debout, au milieu de la clairière, le jeune homme tenant en main sa corde.

— Je comprends, pensa-t-il ; encore un malheureux dégoûté de la vie et qui veut en finir ; il cherche par ici un endroit pour se pendre. Quel âge peut il avoir, ce pauvre diable ? Vingt-cinq ans, tout au plus. Hum ! mourir si jeune, c'est dommage ! Oui, mais si c'est pour toujours souffrir, pourquoi vivrait-il ? Va, mon garçon, accomplis ton œuvre : je te souhaite bon voyage pour l'éternité.

Cet étrange monsieur, il nomme se couchait tranquillement, serrant contre lui une corde à peu près semblable à celle de jeune ouvrier, et, ayant aussi un nœud coulant à l'un de ses bouts.

Le moment était venu, pour le jeune homme, de mettre son projet à exécution. Une dernière fois il tendit l'oreille et regarda de tous les côtés, plongeant sa vue dans les massifs comme pour en sonder les profondeurs.

Enfin, bien certain que nul ne viendrait le déranger, il enroula la corde autour de son bras, s'approcha du tronc rugueux du vieux chêne, l'embrassa et grimpa. Sans trop de difficulté, il atteignit la branche le long de laquelle il se glissa en rampant.

Quand il jugea qu'il s'était suffisamment éloigné du tronc, il écarta ses jambes, redressa son corps et se trouva à cheval sur la branche.

Tout cela ne s'était pas fait sans bruit de frottement, de jeunes pousses brisées, de morceaux d'écorce arrachés.

— Ah ! pensa le vieillard, toujours là ; est ce qu'il ne va pas bientôt s'éloigner ? grommela l'homme dans la clairière, mais, sa vue montant, il l'aperçut dans la position d'un gymnaste au repos sur le cheval de bois.

— Mais c'est ma branche, fit-il, il me prend ma branche.

Il eut l'intention d'apostropher le jeune homme et de lui disputer l'emploi de cette branche que, lui aussi avait choisie pour y pendre.

Toutefois, en réfléchissant, il se dit que la branche appartenait aussi bien à l'un qu'à l'autre, même plus au jeune homme puisque, déjà, il en avait pris possession.

Reconnaissant que le droit n'était pas de son côté, il renonça à chercher à son rival une querelle d'Allemand.

— Après tout, se dit-il, il est bien longue, il y a place pour deux.

Le jeune homme ne restait pas inactif, il avait hâte de s'exécuter.

Ayant solidement attaché la corde à la branche, il se passa le nœud coulant autour de son cou. Cela fait, il commença une de ses jambes pendantes et se trouva assis.

Il resta un instant immobile, les yeux levés vers le ciel, puis il poussa un long soupir et, sans effort, se laissa glisser dans le vide.

La corde se tendit, raide, par le poids du corps, et le nœud serra le cou dont, aussitôt, toutes les veines se gonflèrent. Le visage prit une teinte rouge violacée ; la bouche s'ouvrit, grande, laissant passer la langue et les jambes du pendu se mirent à gigoter.

— C'est fini, dit l'homme du buisson, qui avait pas, d'intéressé à cette scène dramatique ; adieu, mon garçon, adieu !... Mais pas pour longtemps ; dans un moment j'irai te rejoindre.

Et jugeant, sans doute, qu'il en avait vu assez, il ferma les yeux, et sa tête retom ba dans l'herbe.

Au même instant, une voix d'homme s'écria :

— Tiens, un pendu !

L'homme étendu derrière le buisson sursauta comme brusquement réveillé et se dressa sur ces genoux.

Deux jeunes gens, l'un grand, l'autre de petite taille, venaient de pénétrer dans la clairière.

C'étaient Alexis et Georges à la recherche d'un endroit pour se suicider.

C'est le poète qui avait jeté cette exclamation :

— Tiens, un pendu !

A son tour, Georges s'écria :

— Mais il vit encore !

— C'est vrai : son corps se tord dans les convulsions de l'agonie et, écoute, Georges, il râle.

— Alexis, nous ne pouvons pas le laisser mourir.

— N'ous n'aurions pas de cœur !

— Il en est temps encore, sauvons-le !

— Oui, sauvons le !

— Vite, vite...

As-tu un couteau dans la poche ?

— Non, mais j'ai mon canif ; la lame est petite, mais regarde, elle est tranchante et de bon acier.

Ils étaient sous le pendu, dont les pieds battaient leurs poitrines.

— Allons, Alexis, grimpe sur mes épaules ; sois tranquille, je suis fort ; bien sûr, j'ai mes jambes, je ne trébucherai pas.

Avec l'agilité d'un chat, ayant le canif entre les dents, le poète grimpa et se dressa de toute sa hauteur, les pieds sur les robustes épaules du peintre.

Celui-ci, avec la force et l'adresse d'un bateleur, saisit les jambes du poète au-dessus des chevilles, les serra contre sa tête, et lui cria :

— Coupe, coupe ! tu ne tombera pas, je maintiens ton équilibre.

— Bien, très bien, dit l'homme du buisson, toujours caché derrière le rideau de verdure.

Et, avec une émotion dont il ne pouvait se défendre, il ajouta :

— Oh ! les braves enfants !

En l'espace d'une seconde à peine, Alexis trancha la corde à dix centimètres au dessus de la tête du pendu.

Le corps tomba droit sur ses jambes, puis, celles-ci fléchissant, il s'abattit sur le sol comme une masse.

Le poète sauta lestement à terre et les deux autre, agenouillés de chaque côté de celui qu'ils venaient de dépendre, se hâtèrent de desserrer le nœud coulant, qui avait déjà le temps de marquer un cercle une ligne bleuâtre autour du cou.

C'était l'opération absolument nécessaire pour arrêter les progrès de l'asphyxie. Le pendu, dont la poitrine s'était dressé debout et marchant à petits pas, sans bruit, il était venu s'appuyer contre le tronc de chêne, afin de mieux voir sans doute ce qui se passait et aussi pour ne pas perdre un mot des paroles des deux amis.

Quelques minutes s'écoulèrent encore, et le pendu sortit de son évanouissement.

— Ouf, fit-il, respirant bruyamment.

Il se souleva en s'aidant de ses bras, et étonné, frémissant, il regarda autour de lui, ne distinguant pas bien encore les objets qui s'offraient à sa vue.

A ce moment le soleil se couchait dans son lit de pourpre à franges d'or.

— Où suis-je, où suis je donc ? s'écria le pendu.

Il se mit sur son séant et porta en même temps ses deux mains à son cou.

— Ah ! ah ! ah ! reprit il d'une voix étrangée, la corde, la corde !... qu'est-ce que c'est un horrible cauchemar ? Voyons, suis-je mort ou vivant ?

Il se mit à presser son front dans ses mains.

— Où suis-je, où suis-je donc ? s'écria-t-il encore en se dressant sur ses jambes.

— Entre deux amis, répondit la voix sonore d'Alexis Mollie.

Silencieux, le pendu examina longuement le poète et le peintre, puis ses yeux se fixèrent un instant sur le branche au-dessous de laquelle pendait la corde coupée.

A (suivre) — Emile RICHEBOURG.

— Ou Dieu ! répliqua Georges d'un ton grave.

— Oui, mon ami, ou Dieu.

— Tu y crois donc, ô libre penseur ?

— Georges, le libre penseur n'exclut pas l'idée de la divinité ; je suis libre penseur, mais pas athée ! Ah ! voilà de nouveaux spasmes qui le secouent : dans un instant il reprendra l'usage de ses sens et il aura la force de se redresser sur ses jambes.

Pendant que ceci se passait dans la clairière, notre vieux pérégrinateur s'était dressé debout et marchant à petits pas, sans bruit, il était venu s'appuyer contre le tronc de chêne, afin de mieux voir sans doute ce qui se passait et aussi pour ne pas perdre un mot des paroles des deux amis.

Quelques minutes s'écoulèrent encore, et le pendu sortit de son évanouissement.

— Ouf, fit-il, respirant bruyamment.

Il se souleva en s'aidant de ses bras, et étonné, frémissant, il regarda autour de lui, ne distinguant pas bien encore les objets qui s'offraient à sa vue.

A ce moment le soleil se couchait dans son lit de pourpre à franges d'or.

— Où suis-je, où suis je donc ? s'écria le pendu.

Il se mit sur son séant et porta en même temps ses deux mains à son cou.

— Ah ! ah ! ah ! reprit il d'une voix étrangée, la corde, la corde !... qu'est-ce que c'est un horrible cauchemar ? Voyons, suis-je mort ou vivant ?

Il se mit à presser son front dans ses mains.

— Où suis-je, où suis-je donc ? s'écria-t-il encore en se dressant sur ses jambes.

— Entre deux amis, répondit la voix sonore d'Alexis Mollie.

Silencieux, le pendu examina longuement le poète et le peintre, puis ses yeux se fixèrent un instant sur la branche au-dessous de laquelle pendait la corde coupée.

A (suivre) — Emile RICHEBOURG.